

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2015

Etaient Présents :

M. DUMOULIN, Maire
MMES DEMAZIERES, LADROUE, LEROY, MATHIS et NOUGIER
MM. GARNIER, GUILLOU, FEVRE, FOUREAUX, PUJOS, SUELDIA et
THEVENOUX

Absents :

MMES LEROY, BRICE, GUILLOU et DELOINGCE

Pouvoir :

MME LEROY à M. THEVENOUX

Secrétaire de séance : MME NOUGIER

A 20 heures 35, les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.
A l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Hélène NOUGIER est élue secrétaire de séance.

Après avoir rectifié au point 3 -questions diverses- les subventions de l'Eau **par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**, le procès-verbal du 22/01/2015 ne suscitant plus aucune remarque, est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal présents, qui l'acceptent, l'autorisation de mettre à l'ordre du jour deux nouveaux points :

- Autorisation de passer un marché pour le suivi des contrôles de raccordement des particuliers
- Accord de signature d'une prestation de service de l'UMO

Monsieur BRICE arrivera avant le point N°4 et participera à son vote ainsi qu'aux votes de tous les points suivants.

Monsieur PUJOS quittera l'assemblée en cours de séance pour raison personnelle. Il participera uniquement aux votes des points : 1, 2 et 3. Il remettra au Président un pouvoir établi au nom de Madame DEMAZIERES pour les autres points de la réunion.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014

Monsieur Dumoulin, Maire se retire.

Le Conseil Municipal de Courteuil, réuni sous la présidence de Monsieur FEVRE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur DUMOULIN, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement 434.426,73 Euros

Recettes de Fonctionnement 458.783,64 Euros

Solde d'Exécution 2013..... 153.348,19 Euros

(après affectation du résultat

Dépenses d'Investissement 20.009,07 Euros

Recettes d'Investissement 57.873,83 Euros

Solde d'Exécution 2013..... -5.936,45 Euros

Résultat définitif :

Excédent de Fonctionnement 177.705,10 Euros

Excédent d'Investissement 31.928,31 Euros

Résultat Global : Excédent 209.633,41 Euros

Par onze voix pour, le Compte Administratif Communal 2014 est approuvé.

2- BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion 2014 du receveur municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2015

3- BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2015

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2015, comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement pour : 580 176,18 Euros

Dépenses et Recettes d'Investissement pour : 114 250,00 Euros

4- BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Monsieur Sylvain Brice présent participe au vote.

Le Conseil Municipal de Courteuil, en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Budget Primitif 2015, le Compte Administratif 2014 qui présente un **excédent de Fonctionnement** d'un montant de **177.705,10 €** et un **Excédent d'investissement** d'un montant de **31.928,31 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au Budget le résultat, comme suit :

- **Affectation en réserves Article 1068**

Financement de la section d'Investissement : **43.964,21 Euros**

- **Report en section de Fonctionnement** : **133.740,89 Euros**

5- CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES TAUX

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, décide d'appliquer, pour l'année 2015, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,25 %
- Taxe Foncier Bâti : 11,14 %
- Taxe Foncier non Bâti : 28,57 %
- Cotisation foncière des entreprises : 17,87 %

6- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : CA 2014

Monsieur Dumoulin, Maire, se retire.

Le Conseil Municipal de Courteuil, réuni sous la présidence de Monsieur FEVRE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Dumoulin, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses d'Exploitation	1.178,85 Euros
Recettes d'Exploitation	55.827,63 Euros
Solde d'Exécution 2013	76.615,92 Euros
Dépenses d'Investissement	191.395,02 Euros
Recettes d'Investissement	29.800,40 Euros
Solde d'Exécution 2013	-1.377,56 Euros
Résultat définitif :	
Excédent d'Exploitation	131.264,70 Euros
Déficit d'Investissement	162.972,18Euros
Résultat Global : Déficit	31.707,48 Euros

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, approuve les comptes présentés de l'exercice 2014.

7- BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion 2014 du receveur municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2015

8- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Budget Primitif 2015 comme suit :

Dépenses et Recettes d'Exploitation pour : 187 787,14 Euros

Dépenses et Recettes d'Investissement pour : 4 498 588,66 Euros

9- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal de Courteuil, en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Budget Primitif 2015, le Compte Administratif 2014 qui présente un **excédent d'Exploitation** d'un montant de **131.264,70 €** et un **Déficit d'Investissement** d'un montant de **162.972,18 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au Budget le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves Article 1068

Financement de la section d'Investissement : **1.377,56 Euros**

- Report en section de Fonctionnement : 129.887,14 Euros

10- FPIC : Prise en charge par la CC3F

Monsieur le Maire lit la lettre envoyée par la Présidente de la CC3F, Madame Pascale Loiseleur, proposant aux Conseillers Municipaux que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soit pris en charges par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte cette prise en charge.

11- Porte de la Mairie : Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire rappelle la nécessité de remplacer la porte de la mairie qui n'offre pas d'isolation thermique. Il propose de demander, au titre de la DETR, une subvention pour la réalisation de ces travaux qui se montent à 2.500,00 Euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition, et charge le Maire de présenter, au titre de l'année 2015, un dossier où sera annexé le plan de financement.

12- Autorisation de passer un marché assainissement pour le suivi des contrôles de raccordement des particuliers

Le Maire après avoir exposé l'analyse des offres après la consultation par l'ADTO de trois bureaux d'études (SECT, AMODIAG et VERDI INGENIERIE) dont la mission sera le suivi administratif des contrôles de raccordement des particuliers, demande aux conseillers l'autorisation de signer une offre de marché avec VERDI INGENIERIE pour un montant de 26 588,50 Euros.

Il rappelle qu'une aide de 300 Euros par branchement sera accordée par l'agence de l'Eau qui devrait couvrir entièrement cette dépense.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés le Conseil Municipal, autorise le Maire à passer ce marché.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2015

13- Accord de signature d'une prestation de service de l'UMO

Le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser une étude prospective des finances communales afin d'identifier des marges de manœuvre possibles.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter cette prestation auprès de l'UMO.

14 – Questions diverses

Aucune question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, le lendemain à 00 heures 30

Fait à Courteuil, le 15 Avril 2015
Le Maire
François Dumoulin.

